



RÉMUNÉRATION VARIABLE DES RAC

LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

NEUTRALISÉE DANS L'OBJECTIVATION

COMMERCIALE

Depuis la CDSP nationale du 21 novembre 2019, la Poste a augmenté sensiblement l'objectivation commerciale des Responsables Action Commerciale (RAC) pour la porter à 75%. Reposant sur des éléments plus factuels, la rémunération variable des RAC devait ainsi être potentiellement plus rémunératrice.

La crise sanitaire a imposé des évolutions organisationnelles qui ont généré des fonctionnements en mode dégradé. L'activité commerciale a subi de plein fouet cette crise et a été fortement réduite. Pour autant, les RAC se sont fortement mobilisés pour soutenir la production et sont restés sur le pont durant toute la crise

LES RAC ONT AFFRONTÉ CETTE CRISE, LEUR RÉMUNÉRATION VARIABLE DOIT ÊTRE PRÉSERVÉE !

Pour la CFDT, il était donc essentiel que les responsables d'activité commerciale n'en subissent pas les conséquences sur le paiement de leur rémunération variable. Le commissionnement du RAC directement lié à la performance prioritairement individuelle et payée au quadrimestre devait neutraliser la période de confinement. La CFDT a interpellé La Poste en ce sens et cette démarche a été accueillie favorablement.

AUJOURD'HUI C'EST CHOSE FAITE !

Le premier quadrimestre 2020 ne portera que sur les deux premiers mois de l'année. En clair, les mois de mars et avril correspondant à la période de confinement seront neutralisés. Le paiement s'effectuera en juin 2020.

S'ENGAGER POUR CHACUN AGIR POUR TOUS